

Point de vue des praticiens dans les situations d'exposition à la violence conjugale et renouvellement démocratique des pratiques

Nathalie Plante

Volume 28, Number 1, Spring 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1039179ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1039179ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Plante, N. (2016). Point de vue des praticiens dans les situations d'exposition à la violence conjugale et renouvellement démocratique des pratiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 28(1), 160–174. <https://doi.org/10.7202/1039179ar>

Article abstract

Research about practitioners' views on social practices have been ongoing for some years. However, practitioners' point of view regarding their practice in situation of exposure to domestic violence is still rather unknown. After a sociohistoric overview and the presentation of the current state of knowledge concerning social practices in these situations, we propose an afterthought about the integration of practitioners' sense making about their practice in a democratic renewal of practices approach.



CONCOURS ÉTUDIANT

Point de vue des praticiens dans les situations d'exposition à la violence conjugale et renouvellement démocratique des pratiques

Nathalie PLANTE
Candidate au doctorat en service social
Université d'Ottawa

L'étude du regard des praticiens sur les pratiques sociales fait depuis un certain nombre d'années l'objet de recherches théoriques ou pratiques reliées à diverses problématiques. Toutefois, le point de vue des praticiens à l'égard des pratiques dans les situations d'exposition à la violence conjugale est encore méconnu. À la suite du survol sociohistorique et à la présentation de l'état actuel des connaissances liées aux pratiques sociales dans ces situations, nous proposons une réflexion sur l'intégration du sens que les praticiens donnent à leur pratique dans une démarche de renouvellement démocratique des pratiques.

Mots-clés : exposition à la violence conjugale, sens des pratiques, services de protection de l'enfance, services des maisons d'hébergement, collaboration intersectorielle

Research about practitioners' views on social practices have been ongoing for some years. However, practitioners' point of view regarding their practice in situation of exposure to domestic violence is still rather unknown. After a sociohistoric overview and the presentation of the current state of knowledge concerning social practices in these situations, we propose an afterthought about the integration of practitioners' sense making about their practice in a democratic renewal of practices approach.

Keywords: child exposure to domestic violence, sense making in social practices, child protection services, domestic violence shelters' services, intersectoral collaboration

L'étude des pratiques d'intervention dans les professions ou métiers dits de la relation d'aide a mené à travers le temps à bien des débats. Entre autres, la valeur ou nature épistémologique attribuée aux savoirs issus des pratiques ont donné lieu à des positionnements théoriques divers (Couturier, 2000). Pour certains, la difficulté chez les praticiens de développer un discours sur leur pratique contribue à démontrer une carence de scientificité. Pour d'autres, seule une étude du rapport des praticiens à l'univers tacite de l'intervention par le biais de la réflexivité peut amener une connaissance pertinente et utile au développement futur des pratiques (Couturier, 2000).

Dans le cadre de notre mémoire en travail social, nous en sommes venus à nous poser ces mêmes questions quant au discours sur les pratiques d'intervention et le rapport que les recherches sur celles-ci entretiennent avec le savoir des praticiens et le sens qu'ils donnent à leur pratique. À l'instar de Couturier et Huot (2003), le présent article postule que l'étude du point de vue des praticiens permet, en raison des facteurs singuliers et uniques à la posture de praticien, de contribuer à développer une connaissance plus globale et complète d'une problématique, voir d'un problème social. Selon nous, de telles études sont partie intégrante du renouvellement démocratique des pratiques en ce sens qu'elles permettent d'intégrer la voix d'acteurs qui sont souvent ignorés dans le développement des pratiques d'intervention. À l'heure actuelle, le développement des pratiques s'inspire davantage des données et conclusions issues de recherches qui s'intéressent aux publics et contextes de l'intervention sociale et proposent une lecture

épidémiologique de problèmes sociaux, occultant ainsi le point de vue de plusieurs acteurs, dont les praticiens (Jorro et Wittorski, 2013).

Cet article propose une réflexion qui s'intéresse plus spécifiquement à l'intégration du point de vue et des savoirs des praticiens dans le renouvellement démocratique des pratiques en situation d'exposition des enfants à la violence conjugale (EVC). Celle-ci est issue des travaux que nous avons effectués dans le cadre de notre mémoire de maîtrise en travail social sur les représentations sociales et le sens donné aux pratiques d'intervention en situation d'EVC par les intervenants œuvrant à l'évaluation des signalements de la direction de la protection de la jeunesse et dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Nous effectuerons d'abord un survol sociohistorique des pratiques d'intervention en situation d'EVC. À la suite de la présentation de l'état actuel des connaissances sur le point de vue des praticiens quant à l'intervention en situation d'EVC, nous expliciterons l'idée selon laquelle la compréhension et l'étude du sens que les praticiens donnent à leurs activités professionnelles est un élément incontournable et constituant d'une démarche de renouvellement démocratique des pratiques. Pour terminer, nous proposons une réflexion sur la place que peut occuper la recherche en sciences sociales relativement à ces questions.

SURVOL HISTORIQUE DES PRATIQUES EN SITUATION D'EVC

Dans le cas des pratiques en situation d'EVC, deux éléments majeurs nous permettent de retracer leur progression au plan sociohistorique : la reconnaissance de la violence conjugale comme problème social et l'évolution du statut de l'enfant (Dupuis et Dedios, 2009). Bien que plusieurs secteurs d'intervention soient interpellés dans les situations d'EVC, le présent article se concentre sur les deux secteurs qui le sont le plus souvent, soient la protection de la jeunesse et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (Québec, 2012).

L'évolution sociohistorique de l'intervention en violence conjugale et en situation d'EVC est intimement liée aux luttes féministes et à l'évolution du statut des femmes ayant mené à la reconnaissance de la violence conjugale comme problème social (Dupuis et Dedios, 2009). Aujourd'hui, la violence conjugale n'est plus traitée comme une affaire privée (Dupuis et Dedios, 2009). Les quarante dernières années ont effectivement été le théâtre d'une conscientisation grandissante à l'égard du problème des mauvais

traitements infligés aux femmes dans la société et dans les relations intimes (Dupuis et Dedios, 2009; Locke et Code, 2001). Suite aux revendications de militantes féministes, le développement d'un système étendu de refuges est l'une des mesures ayant été mises en place pour venir en aide aux femmes violentées et à leurs enfants (Locke et Code, 2001). C'est donc en 1975 que le réseau des Maisons d'hébergement pour femmes est mis sur pied au Québec (Rondeau, 1994). Dix ans après, en 1985, le Ministère de la Santé et des Services sociaux adopte la *Politique d'aide aux femmes violentées* et, l'année suivante, la première *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*.

En parallèle, l'enfant a lui aussi changé de statut, d'abord sur le plan légal, mais aussi au niveau de son image générale dans la société (Joyal, 1994). Autrefois, l'enfant était soumis à l'autorité de son père, détenteur à l'époque du concept légal de la puissance paternelle, et lui devait honneur et respect (Joyal, 1994). En 1977, ce concept disparaît pour être remplacé par celui d'autorité parentale et des droits sont alors reconnus à l'enfant. Les parents, à présent tous deux détenteurs de l'autorité parentale, se sont alors vus donner le devoir de protéger leur enfant, de l'éduquer et de répondre à ses besoins fondamentaux, faute de quoi l'État est alors tenu à l'ingérence dans la famille (Lacharité et Éthier, 2009; Joyal, 2000). On assiste à l'écriture de la Loi sur la protection de la jeunesse en 1977 et à la création de la Direction de la protection de la jeunesse en 1979 (Joyal, 1994).

Depuis le début des années 1960, la question de la réponse des différents secteurs de services sociaux et de santé pour protéger les femmes violentées et leurs enfants fait l'objet de plusieurs débats (Black *et al.*, 2008). Toutefois, en ce qui concerne l'EVC, même si le droit à la protection et à la sécurité leur est alors reconnu, les enfants sont souvent désignés comme les victimes oubliées de la violence conjugale (Campeau et Berteau, 2007). Historiquement, les actions mises en place pour protéger les enfants ciblaient les femmes, d'une part, car elles étaient les principales victimes et, d'autre part, parce qu'elles étaient considérées comme les personnes les mieux placées pour aider et protéger leurs enfants (Turcotte, Beaudoin et Pâquet-Deehy, 1998). L'évolution des connaissances, à la fois sur les conséquences de l'EVC et sur les difficultés vécues par les mères en contexte de violence conjugale, a provoqué une prise de conscience quant à la nécessité d'intervenir directement auprès des enfants (Savard et Gaudron, 2010; Turcotte, Beaudoin et Pâquet-Deehy, 1998). En 1995, la 2^e *Politique ministérielle d'intervention en matière de violence conjugale* est rédigée et reconnaît l'EVC comme problématique distincte, bien que liée à la violence conjugale. Enfin, les pressions sociales grandissantes

pour une meilleure protection des enfants et adolescents exposés à la violence conjugale ont mené, en 2006, à l'apparition textuelle de l'EVC à la liste des mauvais traitements psychologiques pouvant justifier et nécessiter l'intervention de l'État dans les familles (Black *et al.*, 2008). Pour la première fois, la violence conjugale est formellement considérée comme un problème relevant potentiellement des services de la protection de l'enfance (Lavergne, Turcotte et Damant 2008).

LES PRATIQUES ACTUELLES EN SITUATION D'EVC

Malgré tout, en ce qui a trait à l'EVC, les interventions sont encore limitées. Dans leur revue des pratiques au niveau sociojudiciaire en situation d'EVC, Dupuis et Dedios (2009) parlent de gestion de la crise et d'interventions à court terme visant à assurer la sécurité immédiate, mais soulèvent plusieurs paradoxes au niveau des pratiques d'accompagnement à plus long terme des familles, des femmes et des enfants dans ces situations. D'autres études soulèvent qu'il s'agit d'une problématique peu adressée par les services, surtout les services institutionnalisés (Straka et Montminy, 2008; Campeau et Berteau, 2007).

Historiquement, les ressources d'hébergement pour femmes reçoivent des enfants depuis leurs débuts et traduisent une implication qui pourrait être qualifiée de plus traditionnelle face à la problématique de l'EVC (Campeau et Berteau, 2007). Ces ressources interviennent effectivement avec les femmes et leurs enfants depuis les années 1970. Aussi, en 2012, 55 % des résidents des refuges pour femmes violentées au Québec étaient des enfants (Mazowita et Burczycka, 2014). Au plan théorique, l'intervention en maison d'hébergement est d'orientation féministe et s'appuie sur l'analyse féministe de la violence conjugale qui met un accent particulier sur le développement sociohistorique de la violence envers les femmes et sur l'influence du patriarcat et des rapports de pouvoir asymétriques entre les hommes et les femmes sur le développement de la violence envers les femmes. Les interventions sont donc d'abord orientées vers la réappropriation du pouvoir d'agir, le développement de l'estime de soi et le réseautage pour briser l'isolement des femmes victimes. Des recherches récentes liées l'importance de la qualité du lien mère-enfant comme effet modérateur des conséquences vécues par l'enfant en contexte d'EVC orientent de plus en plus les pratiques dans ces situations (Racicot, Fortin et Dagenais, 2009). Les interventions en ce sens visent alors à soutenir les mères au plan personnel et dans l'exercice de leur rôle parental, mais sont toutefois très peu documentées (Racicot *et al.*, 2009).

Quant aux services de protection de l'enfance, l'étude canadienne la plus récente montre que l'EVC et la négligence sont les catégories de mauvais traitements les plus fréquemment signalées, représentant chacune 34 % des cas de mauvais traitements corroborés (Agence de la santé publique du Canada, 2010). D'autre part, le plus fréquent facteur de stress des personnes s'occupant de l'enfant est le fait d'avoir été victime de violence conjugale (46 %) (Agence de la santé publique du Canada, 2010). Toutefois, l'étude de Black *et al.* (2008) sur les réponses des services canadiens de protection de l'enfance, montre que les signalements pour EVC sont le plus souvent fermés (64 %). Ce qui signifie que la sécurité ou le développement de l'enfant est jugé comme non compromis ou ne justifiant pas l'intervention des services de la protection de la jeunesse. À l'heure actuelle, les données disponibles ne font pas état des services offerts aux enfants et familles dont les dossiers ont fait l'objet d'une évaluation par les services de protection de l'enfance, mais n'ont pas été retenus pour un suivi. Au plan théorique, c'est le concept légal du meilleur intérêt de l'enfant qui oriente les pratiques d'intervention en protection de l'enfance (Joyal, 1994).

Ainsi, depuis le milieu des années 1990, nous assistons au développement de protocoles, d'ententes, de nouveaux textes de loi qui visent la problématique de l'EVC. À tout le moins, ces textes traduisent une volonté politique d'agir, rejoignant ici ce que Mayer et Laforest (1990) décrivent comme « l'étape de la réforme ou de la prise en charge du problème [social] » (p. 21). Difficile, il semblerait, de s'y opposer. Toutefois, les controverses et débats, entre autres soulevés par l'intégration de l'EVC à la LPJ et à la collaboration des différents secteurs d'intervention, sont nombreux. En effet, l'évolution actuelle des pratiques soulève des questions importantes, tant chez les intervenants que dans la communauté des chercheurs. Fait intéressant toutefois, la quasi-absence de recherches ayant intégré des praticiens (Savard et Gaudron, 2010). Ainsi, si les effets de l'EVC sont à présent de mieux en mieux documentés, plusieurs auteurs nomment le manque d'études sur les types d'intervention en vigueur et à préconiser dans ces situations (Deroff et Potin, 2013; Savard et Gaudron, 2010; Black *et al.*, 2008). Les documents recensés sur ces questions font quant à eux ressortir des enjeux et des difficultés importants au niveau de l'application des protocoles, des malaises et un sentiment d'impuissance chez les praticiens ainsi que des débats quant aux orientations à adopter dans la pratique sociale en situation d'EVC (Deroff et Potin, 2013; Postmus et Merritt, 2010; Savard et Gaudron, 2010; Black *et al.*, 2008; Lavergne, Turcotte et Damant, 2008). Ultiment, c'est la complexité, à la fois de la problématique de l'EVC,

mais surtout des pratiques qui doivent être développées pour venir en aide aux personnes touchées, qui fait consensus.

SUBJECTIVITÉ ET SENS DES PRATIQUES

Aujourd'hui, la complexité qui est constatée dans les recherches et bilans des pratiques demeure, dans une large mesure, incomprise. Bien que limitées, les recherches ayant intégré le point de vue des praticiens et donc leur subjectivité dans le développement des connaissances sur l'intervention en situation d'EVC se révèlent déjà d'une grande pertinence dans un éventuel renouvellement démocratique des pratiques. Pour plusieurs raisons, dont deux que nous avons choisi d'explicitier ici: 1) une meilleure compréhension des difficultés inhérentes à la collaboration des divers secteurs d'intervention; 2) une meilleure compréhension des écarts entre le travail réel et le travail prescrit et idéalisé à travers les différents protocoles, politiques, textes de loi, etc.

Les difficultés liées à la collaboration sont relevées dans plusieurs écrits et bilans quant à l'intervention en situation d'EVC. Limites pratiques, par exemple, dans l'évaluation de protocoles, et limites théoriques, par exemple au niveau de postures et de visions différentes de la problématique de l'EVC et de la violence conjugale. Pour Mayer et Laforest (1990), « les institutions et les intervenants analysent et décodent le social et identifient les problèmes et les besoins sociaux selon leur logique propre ainsi que selon leurs intérêts respectifs » (p. 20).

Dans la perspective des intervenantes œuvrant dans les maisons d'hébergement pour femmes, plusieurs paradoxes sont soulevés par l'intervention spécifiquement en EVC : les intérêts de la femme victime de violence peuvent être divergents des intérêts de l'enfant; l'obligation de signaler la situation à la DPJ peut entraîner des dommages non négligeables à la relation de confiance et à l'alliance thérapeutique; une intervention externe risque de responsabiliser davantage les femmes victimes de violence conjugale si elles sont considérées comme inaptes à protéger leur enfant (Dupuis et Dedios, 2009; Shepard et Raschick, 1999). Pour ces organismes, le risque d'accabler les femmes victimes d'un fardeau supplémentaire et de contribuer à la déresponsabilisation des agresseurs est grand et contrevient à leur mission initiale (Dupuis et Dedios, 2009; Beeman, Hagemeister et Edleson, 1999). Les résultats de Beeman *et al.* (1999) montrent d'ailleurs que les intervenants perçoivent une tension importante entre la posture

institutionnelle des services de protection de l'enfance centrée sur les besoins de l'enfant et celle des organismes pour contrer la violence conjugale centrée sur la femme.

Pour Straka et Montminy (2008), l'EVC est une forme de mauvais traitements envers les enfants qui traverse les catégories. La problématique se situe entre celle plus large de la maltraitance envers les enfants et celle de la violence conjugale. Ces divergences amènent des postures théoriques différentes qui donnent lieu à des types d'interventions et des explications d'un phénomène bien différents. Par exemple, pour les maisons d'hébergement, qui adoptent la posture féministe, la violence conjugale et l'EVC seraient le résultat des inégalités entre les hommes et les femmes et de l'influence sociohistorique du patriarcat. Pour les centres jeunesse, qui adoptent une perspective plus psychologique, la violence conjugale et l'EVC seraient plutôt le résultat de problèmes d'abord individuels, tel que des problèmes de gestion de l'agressivité et de la colère. Une étude menée auprès d'intervenants de la protection de l'enfance montre d'ailleurs que ces professionnels privilégient les théories psychologiques pour expliquer les problèmes vécus dans les familles; s'il leur semble approprié d'intervenir sur des problèmes de santé mentale ou de consommation, les liens entre ces problèmes et la violence conjugale sont toutefois bien souvent occultés (Humphreys, 2000). À cet effet, Mayer et Laforest (1990) rappellent l'aspect relatif de la définition qui est donnée à un problème social :

[...] chaque problème social a son histoire et se développe selon une série de phases, chaque phase reflétant un changement dans le groupe qui définit le problème, le type de définition qui en est donné et les actions amorcées dans le but de résoudre le problème en question. Les problèmes sociaux sont ainsi perçus non comme des situations statiques, mais comme des séquences d'événements. (p. 20)

Dans le cas de l'EVC, les différents groupes et institutions interpellés ayant un historique et un développement parallèle les uns des autres, il n'est donc pas surprenant que les mandats et missions varient, tout comme les visions du problème que représente l'EVC (Québec, 2015).

Ainsi, tout comme la posture théorique, le contexte organisationnel de l'intervention et le rôle donné à l'intervenant présentent aussi une grande importance (Lambert, 2013; Rinfret-Rayfort *et al.*, 2010; St-Jacques *et al.*, 2009; Beeman *et al.*, 1999).

Toutefois, fait qui n'est que rarement mentionné, il existe une forme de hiérarchie entre les organismes et organisations qui ont à collaborer. Des études sur la collaboration dans d'autres secteurs de services sociosanitaires montrent que les organismes publics, tels que les centres jeunesse, conservent une forme de mainmise sur les rapports de collaboration (Savard et Chiasson, 2001). Les rapports de pouvoir asymétriques émanant d'une telle dynamique freinent, à bien des égards, le développement de pratiques démocratiques et surtout le niveau d'appropriation des différents secteurs d'intervention quant aux discussions ou solutions proposées par les autres secteurs (Mendel et Prades, 2002).

Comme il a été mentionné plus haut, différents protocoles ont été élaborés concernant l'intervention en EVC. Des modifications ont aussi été apportées à la LPJ. Toutefois, des difficultés et malaises quant à leur application dans les situations d'EVC sont mentionnés dans plusieurs études (Lapierre et Côté, 2011; Turcotte *et al.*, 2010; Lavergne, Turcotte et Damant 2008). Pour nous, ces protocoles correspondent à ce qu'Alderson (2004) décrit comme le travail prescrit par une organisation, un idéal du travail qui sera à réaliser par le praticien, ce qui ne correspond pas nécessairement au travail réel, tel que vécu par celui-ci. L'étude de Lambert (2013), portant sur la gestion des risques en protection de l'enfance, rejoint ces notions de travail prescrit et réel. Elle montre en effet que les questions relatives au cadre institutionnel et au mandat légal de l'intervention sont majeures dans l'élaboration et les décisions prises par les intervenants (Lambert, 2013). Ces éléments font ressortir un sentiment d'urgence chez les intervenants qui sont alors dans l'obligation de définir leur rôle, la portée idéale et réelle de leur intervention dans un cadre qui est à la fois contraignant, mais qui donne aussi une grande charge de responsabilités aux professionnels (Lambert, 2013).

[...] la règle ne fixe pas toutes les modalités de l'action, elle est un cadre interprétatif de l'action. [...] le professionnel est responsable de rassembler les pièces du casse-tête afin de produire du sens et de déterminer à la fois l'intention, la finalité et les moyens disponibles. Se présente alors un « monde de possibles ». (Lambert, 2013, p. 60).

Pour Lambert, « il semble évident que l'intersection entre le social et le judiciaire est particulièrement riche en espace d'incompréhension [...] » (Lambert, 2013, p. 144). En bref, même si le processus décisionnel et d'intervention est largement balisé par un ensemble de règles et de principes, l'action réalisée demeure l'œuvre de l'intervenant qui en va alors de son interprétation de la situation (Lambert, 2013; Jacob, 1997).

LA PLACE DE LA RECHERCHE

Les praticiens sont des acteurs importants de transformations sociales et leur regard et discours sur la pratique est d'une pertinence énorme. En effet, malgré l'histoire, le développement parallèle des institutions et d'autres facteurs influençant les pratiques d'intervention, le praticien demeure sujet de son acte, sujet dont la « conscience de soi [...] devient plus forte que la conscience des règles, des normes ainsi que des exigences des systèmes dans lesquels [il] vit et agit » (Touraine, 2007, p. 16).

Ainsi, au-delà des connaissances que les recherches peuvent nous apporter sur une problématique spécifique et les personnes touchées, les recherches intégrant le regard subjectif et interprétatif des praticiens sur leur réalité peuvent sans contredit contribuer au renouvellement démocratique des pratiques. Tel qu'explicité par Parazelli (2004), un tel renouvellement passe par la mise en lumière des contradictions sociales, condition nécessaire à la démocratie. En ce sens, il nous apparaît d'une grande importance de laisser apparaître ces contradictions grâce à la parole des travailleurs. Ce constat s'applique aux pratiques en situation d'EVC, mais de manière générale, à toutes les problématiques qui impliquent plusieurs acteurs et une action qui se veut concertée. Bien sûr, une telle perspective « rompt avec la façon traditionnelle d'envisager un problème social, dans la mesure où le regard se porte désormais sur les définisseurs du problème, sur la définition qu'ils proposent et sur les solutions proposées » (Mayer et Laforest, 1990, p. 34).

Nous postulons qu'une meilleure connaissance du point de vue des praticiens sur leurs réalités professionnelles et sa diffusion éventuelle permettrait potentiellement d'amenuiser les rapports de pouvoir asymétriques qui existent entre les différents secteurs d'intervention, permettant le « passage d'une logique réactionnaire à une logique de dialogue » (Mendel et Prades, 2002).

De plus, les parents sont souvent perçus comme les seuls responsables de l'éducation de leurs enfants et très peu de recherches ont porté un intérêt spécifique sur les représentations des praticiens qui travaillent avec ces parents. Pourtant, ce sont les intervenants qui orientent le soutien offert aux familles selon ce qu'ils croient être le meilleur pour les parents et leurs enfants (Bélanger-Sabourin, 2011). La démarche de l'intégration du point de vue des praticiens quant à l'intervention dans les recherches sur

l'EVC va dans le sens de rendre le travail plus engagé et responsable envers les enfants, leurs parents, les familles et les communautés (Madsen, 2009).

Toutes les questions que soulève le renouvellement démocratique des pratiques ne peuvent bien sûr trouver de réponse par la seule intégration du point de vue des praticiens dans les recherches. Toutefois, celles auxquelles ces recherches peuvent tenter de répondre s'inscrivent sans contredit dans la perspective proposée par Lemay (2007) selon laquelle :

Penser le renouvellement démocratique des pratiques a pour but de mettre au jour les contradictions entre le cadre théorique et ses efforts d'application et de se questionner sur les rapports de pouvoir qui favorisent ou non de telles pratiques, en dépit de leurs bonnes intentions. (p. 167)

CONCLUSION

Le renouvellement démocratique des pratiques, tant au plan conceptuel que pragmatique, met en exergue toute la complexité qui émerge d'une réflexion sur l'intervention sociale. Le présent article proposait une réflexion sur l'intégration du point de vue et des savoirs des praticiens dans cette démarche de renouvellement démocratique des pratiques. Toutefois, il nous semble de la plus haute importance de mentionner qu'un tel renouvellement ne peut avoir lieu qu'avec l'intégration du point de vue du plus grand nombre d'acteurs concernés. L'article visait aussi à faire émerger des réflexions sur l'intégration éventuelle de ceux-ci dans le renouvellement des pratiques. Enfin, en plus des notions qui ont été abordées précédemment, mentionnons qu'une réflexion peut aussi être menée en lien avec les rapports de pouvoir qui existent entre les praticiens et leurs destinataires ainsi qu'entre les praticiens et les institutions ou organisations au sein desquelles ils œuvrent. En ce sens, le renouvellement démocratique des pratiques passe aussi par une réflexion préalable sur les notions d'acteur, de sujet, d'acte, de travail, pour ne nommer que celles-là. Nous suggérons à cet égard la lecture Rueff-Escoubès (2008) et de Mendell (1998). Enfin, un travail plus approfondi quant aux pratiques d'intervention en situation d'EVC et au point de vue des praticiens est en cours dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en travail social dont la publication est prévue pour l'été 2016.

BIBLIOGRAPHIE

- ALDERSON, M. (2004). La psychodynamique du travail : objet, considérations épistémologiques, concepts et prémisses théoriques. *Santé mentale au Québec*, 1(29), 243-260.
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. (2010). Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants 2008 (ECI-2008) : Données principales. Ottawa : l'auteur. Récupéré de http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/PHAC_ECI-2008_FR.pdf
- BEEMAN, S. K., HAGEMEISTER, A. K. ET EDLESON, J. L. (1999). Child protection and battered women's services: From conflict to collaboration. *Child Maltreatment*, 4, 116- 126.
- BÉLANGER-SABOURIN, C. (2011). La punition corporelle comme pratique éducative parentale : représentations sociales d'intervenants sociaux et implications pour la pratique. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'Archipel <http://www.archipel.uqam.ca/4396/1/M12323.pdf>
- BLACK, T., TROCMÉ, N., FALLON, B. ET MACLAURIN, B. (2008). The Canadian child welfare system response to exposure to domestic violence investigations. *Child Abuse & Neglect*, 32, 393-404.
- CAMPEAU, P. ET BERTEAU, G. (2007). Points de vue de gestionnaires sur l'insertion, la réalisation et le maintien d'un programme d'intervention de groupe auprès d'enfants exposés à la violence conjugale. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- COUTURIER, Y. (2000). L'inflation réflexive dans le courant praxéologique : indice de la reconstruction de l'idéologie professionnaliste. *Nouvelles pratiques sociales*, 13(1), 137-152.
- COUTURIER, Y. ET HUOT, F. (2003). Discours sur la pratique et rapport au théorique en intervention sociale : explorations conceptuelles et épistémologiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 106-124. <http://dx.doi.org/10.7202/009846ar>
- DEROFF, M.-L. ET POTIN, E. (2013). Violences dans l'espace familial : que fait-on des enfants? Pratiques professionnelles au croisement des champs de la protection de l'enfance et des violences conjugales. *Enfances, Familles, Générations*, 18, 120-137.
- DESCARRIES, F. (2007). *Chronologie de l'histoire des femmes au Québec et rappel d'événements marquants à travers le monde*. Récupéré de https://unites.uqam.ca/arir/pdf/chronologieNouvelleVersionJuin2007_old.pdf

- DUPUIS, F. ET DEDIOS, M. (2009). L'impact de la violence conjugale sur les enfants : quel parent est responsable? *Recherches féministes*, 22(2), 59-68.
- HUMPHREYS C. 2000. *Social work, domestic violence and child: Challenging practice*. The Policy Press : Bristol.
- HUOT, F. ET COUTURIER, Y. (2003). L'examen des usages de la théorie en intervention sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2),19-29.
- JACOB, M. (1997). *Le processus décisionnel au sein des services de protection de la jeunesse: Étude de la réception et de l'évaluation des signalements*. (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal.
- JORRO, A. ET WITTORSKI, R. (2013). De la professionnalisation à la reconnaissance professionnelle. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 46(4), 11-22.
- JOYAL, R. (1994). L'enfant et les lois : la recherche d'un statut. *Cahiers québécois de démographie*, 23(2), 243-256.
- JOYAL, R. (2000). *Entre surveillance et compassion : L'évolution de la protection de l'enfance au Québec*. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- LACHARITÉ, C. ET ÉTHIER, L.S. (2009). La violence physique des parents envers leurs enfants. Dans C. Lacharité et J.-P. Gagnier (dir.), *Comprendre les familles pour mieux intervenir. Repères conceptuels et stratégies d'action* (p. 307-334). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- LAMBERT, A. (2013). *La gestion des risques en protection de l'enfance. Logiques d'action et quête de sens*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- LAPIERRE, S. ET CÔTÉ, I. (2011). On n'est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant : la conceptualisation des situations de violence conjugale dans un centre jeunesse du Québec. *Service social*, 57(1), 31-48.
- LAVERGNE, C., TURCOTTE, D. ET DAMANT, D. (2008). Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : points de vue des intervenants de la protection de la jeunesse. *Criminologie*, 47(2), 247-267.
- LEMAY, L. (2007). L'intervention en soutien à l'empowerment. Du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 20(1), 165-180.
- LOCKE, D. ET CODE, R. (2001). Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000. *Juristat*, 21(1). Récupéré de <http://www5.statcan.gc.ca/olc-olc.action?ObjId=85-002-X20010018387&ObjType=47&lang=fr>
- Loi sur la Protection de la Jeunesse*. (2013). L.C. c 4.

- MADSEN, W. C. (2009). Collaborative helping : A practice framework for family-centered services. *Family Process*, 48(1), 103-116.
- MAYER, R. ET LAFOREST, M. (1990). Problème social : le concept et les principales écoles théoriques. *Service social*, 39(2), 13-43. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.7202/706475ar>
- MAZOWITA, B ET BURCZYCKA, M. (2014). Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2012. Produit no 85-002-x au catalogue de Statistiques Canada, Ottawa. Récupéré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/11906-fra.htm>
- MENDEL, G. (1998). Le soleil d'Austerlitz. Dans G. Mendel, *L'acte est une aventure : du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir* (p. 78-96). Paris : Éditions La Découverte.
- MENDEL, G. ET J. L. PRADES. (2002). Les méthodes de l'intervention psychosociologique. Paris : Éditions La Découverte.
- PARAZELLI, M. (2004). Pourquoi penser le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale? *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), 1-8.
- POSTMUS, J.L. ET MERRITT, D.H. (2010). When child abuse overlaps with domestic violence: The factors that influence child protection workers' beliefs. *Children and Youth Services Review*, 32(3), 309-317. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2009.09.011>
- QUÉBEC. (2012). *Prévenir, dépister, contrer. Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Québec : Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des communications du ministère de la Justice.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2015). *Comité de travail pour une action concertée auprès des enfants exposés à la violence conjugale et leur famille: état des lieux et recommandations*. Québec : l'auteur.
- RINFRET-RAYNOR, M., BRODEUR, N., LESIEUX, É. ET TURCOTTE, M. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires*. CRI-VIFF.
- RONDEAU, G. (1994). La violence familiale. Dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (dir.), *Traité de problèmes sociaux* (p. 319-336). Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- RUEFF-ESCOUBÈS, C. (2008). Les idées directrices et les concepts. Dans C. Rueff-Escoubès, *La sociopsychanalyse de Gérard Mendel. Autorité, pouvoirs et démocratie dans le travail* (p. 41-70), Paris : La Découverte.

- SAVARD, N. ET GAUDRON, C. Z. (2010). État des lieux des recherches sur les enfants exposés à la violence conjugale. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 58(8), 513-522.
- SAVARD, N. ET GAUDRON, C. Z. (2013). Recensement des actions évaluées à destination des enfants exposés à la violence conjugale. *Psychologie Française*, 58(4), 319-336.
- SAVARD, S ET CHIASSON, G. (2001). La gouvernance des services sociaux dans le secteur de la jeunesse et de la famille : quelle participation pour les organismes communautaires? *Politique et Sociétés*, 20(2-3), 141-158.
- SHEPARD, M. ET RASCHICK, M. (1999). How Child Welfare Workers Assess and Intervene Around Issues of Domestic Violence. *Child Maltreatment*, 4(2), 148-156. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.1177/1077559599004002007>
- SPATH, R. (2003). Child protection professionals identifying domestic violence indicators : Implications for social work education. *Journal of Social Work Education*, 39(3), 497-516.
- SAINT-JACQUES, M.-C., TURCOTTE, D., POULIOT, E. ET CAMIRÉ, L. (2009). *L'utilisation d'une approche centrée sur les forces dans l'intervention sociale auprès des familles en difficulté: du discours à la pratique*. Québec : Centre de recherche JEFAR. Récupéré de http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/collection20phare_forces.pdf
- STRAKA, S. M. ET MONTMINY, L. (2008). Family violence : Through the lens of power and control. *Journal of Emotional Abuse*, 8(3), 255-279.
- TOURAINÉ, A. (2007). *Penser autrement*. Paris : Fayard.
- TURCOTTE, D., BEAUDOIN, G. ET PÂQUET-DEEHY, A. (1998). Étude descriptive des interventions individuelles et spontanées auprès des enfants et des adolescents exposés à la violence conjugale. *Service social*, 47(3-4), p. 189-220.
- TURCOTTE, D., DRAPEAU, S., HÉLIE, S. ET COLL. (2010). *Évaluation des impacts de la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse au Québec. Rapport synthèse. Programme Actions concertées*. JEFAR. Québec : Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR). Récupéré de www.jefar.ulaval.ca